

**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 DECEMBRE 2022**

**DELIBERATION 2022/139**

**Objet : Election d'un nouveau représentant au sein du SM SIROM Flandre-Nord**

Séance du mardi treize décembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente

**Titulaires présents (60)** : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Christophe LEGROIS – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Luc VAN INGHELANDT – Bernadette POPELIER – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Antoine VERMEULEN – Valentin BELLEVAL – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Michel DUHOO – Sophie ANDRE – Didier TIBERGHEN – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jean-Michel PLAETEVOET – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Pascal CODRON – Rebecca ELSENS – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Joël VERMEULEN – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Eddie DEFEVERE – Carole DELAIRE – Céline INGELAERE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Dorothée DEBRUYNE – Mark MAZIERES – Virginie DELESTRE – Eric SMAL – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH – Christian BELYNCK

**Suppléants présents (2)** : Danielle MAMETZ par Laurent DENIS – Stéphanie FENET par Michel BODDAERT

**Procurations (18)** : Arnaud DEVILLEZ à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Luc EVERAERE – Gilles DEVIENNE à Jérôme DARQUES – Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI – Marjorie VANDENBERGHE à Dominique JOLY – de Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN – Caroline LANDTSHEERE à Emidia KOCH – Gaël DUHAMEL à Valentin BELLEVAL – Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER – Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Franck MEURILLON à Rebecca ELSENS – Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE – Jean-Pierre BATAILLE à Céline INGELAERE – Elisabeth GRESSIER à Sandrine KEIGNAERT

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 80**

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL  


**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE**

**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 DECEMBRE 2022**

**DELIBERATION 2022/139**

**Objet : Election d'un nouveau représentant au sein du SM SIROM Flandre-Nord**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, qui prévoient une adhésion au SM SIROM Flandre Nord et au SMICTOM des Flandres pour l'exercice de la compétence Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

Considérant la démission de Monsieur Jean-Jacques CUVELIER, Maire-Adjoint de Bavinchove, de son mandat de délégué titulaire au SM SIROM Flandre-Nord ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre au sein du SM SIROM Flandre-Nord ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5214-21 qui prévoit que la Communauté de Communes doit désigner ses représentants conformément aux statuts des syndicats ;

Considérant la possibilité de déroger à l'élection au scrutin secret en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales à l'unanimité des membres du conseil communautaire ;

**Il vous est proposé :**

- d'accepter le principe du vote à main levée,
- de désigner Monsieur Jonathan QUEVAL, conseiller municipal de Bavinchove, nouveau membre titulaire représentant la CCFI pour siéger au sein du SM SIROM Flandre-Nord,
- de désigner Monsieur Jean-Jacques CUVELIER, Maire-Adjoint de Bavinchove, nouveau membre suppléant représentant la CCFI pour siéger au sein du SM SIROM Flandre-Nord.

Qu'en vertu de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Président invite à désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein du SMICTOM des Flandres.

Les élus votent à l'unanimité la dérogation au vote à scrutin secret.

Le Président procède au recensement des candidatures.

Jonathan QUEVAL présente sa candidature pour le poste de délégué titulaire.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, Jonathan QUEVAL est donc désigné d'office membre titulaire de la CCFI pour siéger au sein du SM SIROM Flandre-Nord, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Jean-Jacques CUVELIER présente sa candidature pour le poste de délégué suppléant.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, Jean-Jacques CUVELIER est donc désigné d'office membre titulaire de la CCFI pour siéger au sein du SM SIROM Flandre-Nord, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 059-200040947-20221213-DEL2022\_139-DE

Vote :

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 13 décembre 2022,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
  
Valentin BELLEVALL